

PAYS-BAS

Nomenclature

(Les sigles néerlandais renvoient à la loi qui régit expressément les prestations en question ; des indications sont données en français sur les prestations dont il s'agit.)

AAW	Algemene Arbeidsongeschiktheidswet (Invalidité générale, voir aussi WAO)
ABP	Algemeen Burgerlijk Pensioenfonds (Pension pour fonctionnaires incluant la vieillesse, la survie et l'invalidité)
ABW	Algemene bijstandswet n'incluant pas RWW (Loi générale sur l'aide sociale)
AKW	Loi générale sur les allocations familiales
AMF	Pensioenkas Algemeen Mijnwerkersfonds (Pension pour mineurs)
AMP	Militaire pensioenen (Pension militaire)
ANW	Loi générale sur l'assurance des survivants (AWW auparavant)
AOR	Algemene Oorlogsongevallenregeling Indonesië (Prestations destinées aux victimes de guerre et anciens combattants d'Indonésie)
AOW	Algemene Ouderdomswet (Loi générale sur l'assurance vieillesse)
APPA	Pension destinée aux anciens titulaires d'une fonction politique
AWBZ	Algemene wet bijzondere ziektekosten (Loi générale sur les frais médicaux spéciaux)
AWF	Algemeen Werkloosheidsfonds (Caisse générale d'assurance-chômage)
DSO	Doorbetaling salaris overheidspersoneel (Maintien du salaire des fonctionnaires en cas de maladie)
IHS	Individuele huursubsidie (Aides individuelles au logement)
IOAW	Loi sur l'aide financière aux salariés âgés au chômage et atteints d'incapacité de travail partielle
IOAZ	Loi sur l'aide financière aux travailleurs indépendants âgés et atteints d'incapacité de travail partielle
IRZA	Interimregeling ziektekostenvergoeding ambtenaren (Prestations de maladie pour fonctionnaires)
IW/OW	Invaliditeitswetten (Invalidité)
POOR	Pensioenen Voormalig Overheidspersoneel Overzeese Gebiedsdelen (Pension payée aux anciens fonctionnaires au Antilles néerlandaise, Aruba et à Surinam).
Rww	Rijksgroepsregeling werkloze werknemers (Assistance pour chômeurs jusqu'en 1996)
SAIP/PNOR	Stichting Administratie Indonesische Pensioenen (Pension servie aux personnes qui exerçaient un emploi en Indonésie avant l'indépendance)
SPF	Spoorweg Pensioenfonds (Pension des chemins de fer)
TW	Toeslagenwet (Loi sur les compléments sociaux)
UIG/WIG	Wet uitkeringen indisch geïnterneerden (Prestations destinées aux personnes emprisonnées au cours de la Seconde Guerre mondiale en Indonésie)
VUO	Vevroegde Uitreiding Onderwijzend personeel (Indemnités de retraite anticipée pour enseignants)

VUT	Vervroegde uittredingsfondsen [Retraite anticipée (privée)]
VUT-r	Rechtstreekse vervroegde uittredingen (Retraite anticipée directe)
WAJONG	Loi sur l'assurance incapacité de travail des jeunes handicapés
WAMIL	Wet arbeidsongeschiktheidsvoorziening militairen (Allocations d'invalidité pour personnel militaire)
WAO	Wet arbeidsongeschiktheid (Loi sur l'assurance incapacité de travail des salariés)
WAZ	Loi sur l'assurance incapacité de travail des travailleurs indépendants
WBO	Wet op de Bejaardenoorden (Subventions aux maisons de retraite pour personnes âgées)
WBP	Wet buitengewoon pensioen (Pension spéciale destinée aux membres de la résistance)
WBPZ	Wet buitengewoon pensioen zeelieden (Pension spéciale destinée aux membres de la résistance de la marine marchande)
WEU/EUZ	Wet eenmalige uitkering werknemers/zelfstandigen (Versement forfaitaire aux salariés et travailleurs indépendants)
WIK	Loi sur l'attribution d'un revenu aux artistes
WSW	Wet Sociale werkplaatsen (Ateliers protégés)
WUBO	Wet uitkeringen burgeroorlogsslachtoffers (Victimes civiles de la guerre)
WUV	Wet uitkeringen vervolgingslachtoffers (Victimes de guerre)
WW	Loi sur l'assurance chômage
ZFW	Loi sur les caisses de maladie
ZW	Ziektewet (Loi sur les indemnités maladie)

Unité monétaire

Les dépenses sociales sont exprimées en millions d'Euros (EUR).

Notes générales

Aux Pays-Bas, l'assurance sociale relève de la compétence du Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi (*Ministrie van Sociale Zaken en Werkgelegenheid*) ainsi que du Ministère de la Santé, de la Prévoyance et des Sports (*Ministrie van Volksgezondheid, Welzijn en Sport*).

Tout résident aux Pays-Bas est obligatoirement couvert par les assurances sociales générales néerlandaises. Les employés sont obligatoirement couverts par les assurances sociales pour les salariés. Par contre, les indépendants ne disposant que d'un faible revenu imposable sont assurés à la caisse d'assurance-maladie à partir du 1er janvier 2000 et ont obligatoirement leur propre régime d'assurance incapacité de travail depuis le 1er janvier 1998. Depuis le 1er janvier 1998, les fonctionnaires sont couverts par le WAO et depuis le 1er janvier 2001 par la ZW et WW.

De plus, le système néerlandais inclut dans l'aide familiale et les revenus de ressources : les compléments sociaux (TW), la WAJONG, l'IOAW, l'IOAZ et la Loi générale sur l'aide sociale (ABW) font partie de ces allocations sociales.

Les notes par pays de la publication OCDE Prestations et Salaires (www.oecd.org/els/social/prestationsetsalaires) donnent une description détaillée des

caractéristiques (conditions pour recevoir l'allocation, calcul du montant de l'allocation, régime d'imposition de l'allocation, durée de l'allocation, etc.) des principaux programmes sociaux pour la population en âge de travailler, c'est-à-dire l'assurance et l'assistance chômage, l'aide sociale, les allocations subordonnées à l'exercice d'un emploi, les allocations logement, les prestations familiales, les allocations de garde d'enfant, et les allocations pour parent isolé.

Ruptures de série

A partir de 1990, les données correspondent au nouveau cadre méthodologique de SESPROS. Un rapprochement des données a été effectué au niveau des différents programmes sur la base des années pour lesquelles les deux cadres méthodologiques se recoupent, afin d'obtenir des séries cohérentes à partir de 1980. Pour certains programmes et grandes catégories, des ruptures de séries (entre 1989 et 1990) étaient inévitables. D'une manière générale, les programmes appartenant à l'ancien cadre méthodologique du système SESPROS qui n'ont pu être associés à une donnée correspondant au nouveau cadre méthodologique ont été considérés comme « manquants » pour la période 1990-98. De même, les données calculées selon le nouveau cadre méthodologique qui n'ont pu être attribués à un programme relevant de l'ancien cadre méthodologique ont été considérées comme « manquantes » pour la période 1980-89.

Sources

Données communiquées par EUROSTAT (base de données SESPROS).

Base de données de l'OCDE sur les politiques du marché du travail.

Eco-Santé OCDE 2003 (www.oecd.org/sante/ecosante).

Sources complémentaires au niveau des programmes : Les données sur le chômage pour les années 1996 et 1997 proviennent de la base de données ALMP, complétées par des informations détaillées provenant du Ministerie van Social Zaken en Werkgelegenheid (1999), *Sociale Nota 1999*, La Haye.

“Bref aperçu du système néerlandais de sécurité sociale”, cotisations au 1er janvier 2001, Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi, La Haye, 2001.

MISSOC, système d'information mutuelle sur la protection sociale dans les États membres de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen, *situation au 1er janvier 2001 et évolution* (http://europa.eu.int/comm/employment_social/missoc2001/index_fr.htm).

528.10.9.1.1.1 Loi générale sur l'aide sociale

La loi générale sur l'aide sociale (ABW) assure un revenu minimum à toute personne résidant régulièrement aux Pays-Bas, ne disposant pas de moyens suffisants pour faire face aux conditions vitales de son existence. Les circonstances médicales et sociales sont également prises en considération.